

AU CŒUR du développement de vos affaires!

www.ccid.qc.ca

291 P 🗌 NP 🔀

DM24

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021

Drummondville, le lundi 18 juin 2012

M. Martin Dussault Waste Management 25, rue Gagnon Saint-Nicéphore, QC J2A 3H3

Objet : Projet de développement du site d'enfouissement de St-Nicéphore

Monsieur Dussault,

J'ai bien pris connaissance de votre lettre du 31mai dernier qui m'a été adressée à titre de présidente de la Chambre de commerce de Drummond (CCID), sollicitant l'opinion de notre organisme, dans le dossier mentionné en rubrique.

D'entrée de jeu, il est important de préciser que l'opinion de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond énoncé dans la présente lettre a fait l'objet de nombreuses discussions auprès des administrateurs de la Chambre, lors de la réunion du conseil d'administration du mardi 12 juin dernier, ainsi que des membres du bureau de direction, lors de leur réunion mensuelle, du mardi 5 juin 2012.

Les administrateurs de la CCID ont tous eu copie de votre lettre et étaient libres de s'exprimer en fonction de celle-ci. Bien que nous comprenions votre demande, nous devons cependant y répondre en fonction de la réflexion de nos administrateurs et de la mission de notre organisme qui est toujours au cœur de nos actions. C'est cette mission qui guide nos interventions depuis de nombreuses années. D'ailleurs, afin que vous puissiez bien comprendre notre position, nous avons joint, en annexe, copie de cette mission que vous pouvez consulter au besoin.

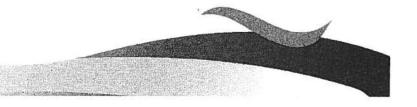
Il est aussi important de préciser que nous ne sommes pas des spécialistes en gestion des matières résiduelles ou de sites d'enfouissement et que nous ne pouvons nous prononcer de façon scientifique sur ces sujets fort

819.477.7822 Téléc. 819.477.2823

234 St-Marcel, C.P. 188 Drummondville (Québec) 12B 6V7

info@ccid.qc.ca

Partenaire DRUMMONDVIIIe





complexes. Nous savons par contre qu'il faut disposer de ces rebus de façon écologique et responsable afin que les générations futures ne soient pas victime des négligences de leurs prédécesseurs.

Comme vous pourrez le constater, notre mission stipule de façon non équivoque que les interventions de la Chambre ont comme objectif de supporter un développement économique solide et viable tout en défendant les intérêts collectifs de la communauté drummondvilloise, ce, dans le but d'améliorer la qualité de vie de notre région. Ainsi, la réponse que nous vous faisons parvenir est liée par ce même esprit.

À cet égard, la Chambre reconnaît que Waste Management s'est engagée, par le biais de projets intéressants, dans le développement économique régional de notre MRC. Son association avec les Serres Demers (entreprise privée) et avec la Commission scolaire des Chênes, pour le CFER, fut gagnante et permis la réalisation de projets novateurs pour notre région, tout en démontrant son intention de participer à l'essor économique régional.

De son côté, la Chambre défend depuis de nombreuses années le dossier de l'aéroport régional de Drummondville qui doit au cours des prochaines années, connaître une forte expansion. Nous sommes convaincus que le développement de notre aéroport régional est un atout de premier plan pour le développement économique de notre région. Un plan de développement est d'ailleurs à l'étude présentement. Dans ce projet, la piste devrait être élargie de 75 pieds à 150 pieds en plus d'être allongée à 6 000 pieds et être munie d'équipements électroniques de navigation. Il serait primordial que Waste Management s'assure que l'agrandissement de son site d'enfouissement de Saint-Nicéphore ne sera, en aucun cas, préjudiciable au projet d'amélioration des infrastructures aéroportuaires prévues. Avec la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures aéroportuaires prévues. Avec la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures aéroportuaires à l'aéroport régional de Drummondville, située à proximité du site d'enfouissement, nous nous préoccupons du fait que l'agrandissement du site d'enfouissement vers le nord en direction de l'aéroport puisse augmenter sensiblement le nombre d'oiseaux pouvant se trouver à l'intérieur du corridor aérien utilisé par les pilotes durant leurs manœuvres de décollage et atterrissage. Nous sommes d'avis que cet élément important pour la sécurité aérienne doit être considéré dans votre décision, mais aussi évalué par des spécialistes en la matière.

D'autre part, nous sommes aussi conscients que la majorité des rebus enfouis au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore proviennent de l'extérieur la MRC de Drummond. Comme nos connaissances dans ce domaine sont très limitées, il nous actuellement impossible de connaître le pourcentage des déchets provenant de la MRC de Drummond et ceux provenant de l'extérieur de la MRC de Drummond.





Vous le savez certainement, Drummondville est une ville responsable qui met beaucoup d'efforts à ce chapitre et qui quelques années, déploie des outils efficaces afin d'éduquer ses citoyens sur la gestion responsable des rebus. Si normalement, la quantité de rebus provenant de la MRC de Drummond diminue d'année en année grâce aux efforts des résidents et de ceux des municipalités de la MRC de Drummond, il serait tout à fait souhaitable que les villes et régions qui enfouissent leurs rebus au site d'enfouissement de St-Nicéphore fassent le même type d'efforts sinon plus et qu'elles mettent en place de saines pratiques de gestion de leur rebus. En ce sens, la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond souhaite que Waste Management fournisse des éléments de comparaison pour chacune des villes et régions concernées dont les rebus sont déposés au site de Saint-Nicéphore quand aux efforts des municipalités concernées et des quantités provenant de ces municipalités.

Assurée de l'intérêt que vous porterez à la présente missive, au nom des membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond, je vous transmets l'expression de nos meilleures salutations et vous remercie de votre engagement à favoriser, chez nos résidents, une meilleures qualité de vie par le biais d'interventions responsables.

Mme Geneviève Pelletier Normand

Présidente

c.c

Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE)

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

